

**Ministry of Education**  
Transfer Payments and  
Financial Reporting Branch

21st Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto (Ontario) M7A 1L2  
Tel.: (416) 327-9356  
Fax: (416) 325-2007  
Email: [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)

**Ministère de l'Éducation**  
Direction des paiements de transfert  
et des rapports financiers

21e étage, édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto (Ontario) M7A 1L2  
Tél. : (416) 327-9356  
Téléc. : (416) 325-2007  
Courriel: [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)



**2009 : SB16**

## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation

**EXPÉDITEUR:** Andrew Davis  
Directeur  
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers

**DATE :** Le 1 mai 2009

**OBJET :** Plans de gestion de l'effectif des classes au primaire 2009-2010

Les conseils scolaires de l'Ontario ont fait de l'excellent travail pour ce qui est d'atteindre les objectifs relatifs à l'effectif des classes au primaire (ECP) pour 2008-2009. La présente a pour but de souligner les résultats obtenus en 2008-2009 et de transmettre de l'information visant à faciliter la planification préalable pour l'année scolaire 2009-2010.

Le Ministère constate avec plaisir que dans l'ensemble de la province en 2008-2009, 90,3 pour cent des classes au primaire comptaient 20 élèves ou moins et que 100 pour cent des classes au primaire comptaient 23 élèves ou moins. Les grandes classes du primaire (25 élèves ou plus) ont disparu. En 2003-2004, 25 pour cent des classes au primaire comptaient 25 élèves ou plus. En même temps, l'effectif moyen des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année a diminué – passant de 25,7 en 2003-2004 à 24,9 en 2008-2009.

La poursuite de la réussite de cette initiative est importante. Le Ministère tient à travailler en partenariat avec les quelques conseils qui n'ont pas satisfait aux normes de la province pour veiller à ce que la réussite de cette initiative se poursuive.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le site Web <https://pcs.edu.gov.on.ca> est maintenant disponible et que vous pouvez y entrer vos données concernant le nombre d'inscriptions projetées et l'organisation des classes pour les plans de gestion de l'ECP 2009-2010. Nous vous encourageons à terminer les plans le plus rapidement possible, mais en tout cas, pas plus tard que le 30 juin. Nous joindrons certains conseils pour examiner avec eux les progrès réalisés dans la gestion de l'ECP et pour offrir de l'aide, de sorte que l'on puisse maintenir les résultats obtenus pour l'ensemble de la province. En outre, le ministère collabore avec les membres de l'ASBO afin d'organiser, dans le cadre du congrès annuel de mai, la tenue d'une séance sur la planification et la mise en œuvre des PGECP, ainsi que sur les pratiques exemplaires dans ce domaine.

En 2009-2010, les conseils scolaires devront organiser leurs classes au primaire de sorte que, sur tout le territoire du conseil :

- au moins 90 pour cent des classes au primaire comptent 20 élèves ou moins;
- 100 pour cent des classes au primaire comptent 23 élèves ou moins;
- 100 pour cent des classes combinant la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année comptent 23 élèves ou moins;

Les conseils ne respectant pas les objectifs du PGECPO pourraient se voir imposer des pénalités touchant leur trésorerie. Lorsqu'un conseil scolaire se conforme déjà aux normes de la GECP, il peut utiliser ce financement supplémentaire pour répondre à d'autres besoins au niveau élémentaire, comme la diminution du nombre de classes à niveaux multiples ou la réduction de l'effectif de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année; toutefois, le financement doit être utilisé au niveau élémentaire.

Au cours des dernières années, l'effectif moyen des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année était conforme s'il ne dépassait pas les niveaux de 2003-2004 ou 25 élèves, celui de ces deux chiffres qui était le plus élevé. Nous rappelons aux conseils que le Ministère s'attend à ce que l'effectif des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année reflète le financement accordé par le biais des Subventions pour les besoins des élèves. Par conséquent, en 2009-2010, l'effectif moyen des classes aux cycles moyen/intermédiaire sera signalé au moyen d'un indicateur s'il dépasse 24,9 élèves. Même si l'on ne suspendra pas le versement des subventions liées à l'effectif des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année s'il dépasse 24,9 élèves, le Ministère continuera de collaborer avec les conseils pour favoriser la transition à un effectif des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année qui tient compte du financement à la disposition des conseils.

Nous remarquons que les conventions collectives qui viennent d'être signées par tous les conseils reflètent les conditions convenues en vertu des ententes cadres provinciales applicables. Le Ministère s'attend au minimum à ce que tous les conseils respectent les engagements s'appliquant à l'effectif des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année figurant dans leurs conventions collectives.

Comme pour les années précédentes, le formulaire Web servira à recueillir les données sur les résultats finaux de l'ECP à la date de réorganisation choisie par chacun des conseils. Une pratique exemplaire visant à minimiser les perturbations dans le secteur a consisté à choisir une date de réorganisation durant la deuxième semaine de septembre, et cette date ne devrait en aucun cas être antérieure au 1<sup>er</sup> septembre ou postérieure au 30 septembre. Nous vous invitons à soumettre les données finales concernant l'ECP avant le 9 octobre, mais en tout cas, pas après le 30 octobre. D'autres informations sur la soumission finale suivront un peu plus tard.

L'ouverture de session et le mot de passe pour le site Web de l'ECP sont les mêmes que l'an dernier. Des directives détaillées sur l'utilisation du formulaire Web sont disponibles sur la page d'accueil. Pour plus de renseignements ou pour toute interrogation, veuillez joindre l'agent des finances de votre conseil, ou encore Tim Gallivan au 416 314-0642 ou par courriel à l'adresse [timbo.gallivan@ontario.ca](mailto:timbo.gallivan@ontario.ca).



Andrew Davis  
Directeur  
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers

c. c. Surintendant des affaires scolaires